

LETTRE FFGYM

GAM

2024-2025



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.

GÉNÉRALITÉS

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES

	DATE	COMPÉTITION
	19-20 avril 2025	Championnat de France Top 12 (petite finale et finale)
	2-3-4 mai 2025	Championnat de France Individuel
	9-10-11 mai 2025	Trophée fédéral
	23-24-25 mai 2024	Championnat de France par Équipes A
	30-31 mai et 1er juin 2025	Championnat de France Élite
	13-14-15 juin 2025	Championnat de France par Équipes B

Se référer au calendrier des compétitions 2025 pour les dates communes ou les dates limites des compétitions qualificatives, sauf dérogation accordée par le représentant technique fédéral de la discipline et le DTN adjoint chargé des pratiques compétitives (dérogation possible uniquement pour les compétitions avec dates limites).

DROITS D'ENGAGEMENTS

	COMPÉTITION	INDIVIDUEL	ÉQUIPE
	Élite – Championnat de France	60 €	
	Performance – Championnat de France	45 €	50 €
	Fédéral – Trophée Fédéral		44 €
	Top 12		250 €

- » Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :
 - Comité départemental : échelon départemental ;
 - Comité régional : échelon interdépartemental et régional.
- » Pour les compétitions interrégionales ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.

DOCUMENTS

Cette lettre précise et complète le règlement technique 2024-2025.

Les autres documents de référence à prendre en compte sont :

- La brochure des programmes GAM - édition septembre 2024 ;
- Les lettres FFGym publiées en cours de saison sportive ;
- Le code de pointage FIG 2025-2028 (version en vigueur disponible sur le site internet de la FIG), applicable pour toutes les compétitions ;
- Les newsletters FIG.

Dans le cas d'une contradiction entre le code de pointage FIG en vigueur et la réglementation technique FFGym, c'est cette dernière qui prévaut pour les compétitions françaises.

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT

Pour toutes les catégories compétitives à finalité nationale – compétitions en équipe et en individuel des niveaux de pratique Fédéral et Performance – la date limite d'engagement nominatif est fixée au **2 janvier 2025**.

Ces engagements sont à réaliser pour la première étape compétitive : compétition de niveau départemental ou inter-départemental ou régional ou regroupement en fonction des catégories.

Les comités départementaux et régionaux sont chargés de la gestion de ces engagements et sont libres de définir la période correspondante, sous réserve de respecter la date limite nationale.

QUOTAS ET TOTAUX DE RÉFÉRENCE



EN FÉDÉRAL

Les quotas de qualification pour le Trophée fédéral sont définis après la réalisation des engagements nominatifs (date limite définie ci-dessus). Ils sont établis en tenant compte des engagements sur les territoires et en permettant la représentativité de chaque région ou regroupement.



EN PERFORMANCE

Les totaux de référence à atteindre pour la qualification au championnat de France individuel ou par équipes sont précisés dans une lettre FFGym GAM publiée à l'automne 2024.

ORDRES DE PASSAGE – RÈGLES DE GESTION

Pour toutes les finales nationales, la répartition des gymnastes dans les différentes subdivisions est effectuée en prenant en compte le classement vertical réalisé à l'issue des compétitions qualificatives. Les gymnastes ou équipes avec les plus petits totaux passent dans la première subdivision et les gymnastes ou équipes avec les plus grands totaux passent dans la dernière subdivision.

Pour les individuels, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès est effectuée par tirage au sort en privilégiant le regroupement par clubs.

Pour les équipes, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès est effectuée en prenant en compte le classement vertical (l'équipe avec le meilleur total débute au sol).

Des demandes particulières peuvent être prises en compte (par exemple regroupement de gymnastes de clubs différents mais ayant le même entraîneur) mais elles doivent être formulées avant la mise en ligne des ordres de passage auprès du gestionnaire de compétition.

GESTION DES ÉCHAUFFEMENTS



EN FÉDÉRAL

- Filière fédérale B : temps de 3' pour toutes les catégories.
- Filière fédérale A : temps de 3' pour toutes les catégories.



EN PERFORMANCE

- Temps de 5' pour les catégories sur imposés et code FIG aménagé.
En individuel, durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès = 1' par gymnaste (si 4 gymnastes = 4', si 6 gymnastes = 6'). Gestion assurée par un des juges. Au sol toujours 5' quel que soit le nombre de gymnastes.
- Temps de 7' pour les catégories sur code FIG.
En individuel, durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès = 1'20" par gymnaste. Gestion assurée par un des juges. Au sol toujours 7' quel que soit le nombre de gymnastes.
Aux barres parallèles 1'40" par gymnaste, comprenant le temps de préparation des barres.



EN ÉLITE

- Référence code FIG.
- En Avenir et Espoir, 3 sauts d'échauffement par gymnaste.

MONTÉE D'AGRÈS

Pour toutes les catégories, montée possible des anneaux ou de la barre fixe si le gymnaste touche le sol avec les pieds.

Pour les finales nationales, la demande est à réaliser à partir du mini-site de l'évènement (formulaire de montée d'agrès), au plus tard 3 jours avant la date de début de la compétition.



QUALIFICATIONS 2025

TOP 12	NATIONALE A1	NATIONALE A2
ASSOCIATION SPORTIVE VALLAURIS GOLFE-JUAN	LES ENFANTS DE LA DORDOGNE BOULAZAC	GYM AGRÈS VÉLIZY
OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS OLYMPIQUE	CLAMART – CLAMART GYM. 92	LA MUNESTÉRIENNE
SM ORLÉANS GYM	GYM AGRÈS VÉLIZY	SPORT ATHLETIQUE MERIGNACAIS
ÉTOILE DE MONACO	MONTCEAU GYM	
LA SOTTEVILLAISE	ÉTOILE GYMNIQUE ISTRES ENTRESSEN	
SM BOURGES	CONVENTION GYMNIQUE LYON	
ALBONAISE GYMNASTIQUE FRANCONVILLE	GYM LYON MÉTROPOLE CHASSIEU LYON	
NOISY LE GRAND GYMNASTIQUE	NORMANDIE REGROUPEMENT GYMNIQUE ELBEUF	
CASCOL OULLINS	ENFANTS DU DEVOIR OYONNAX	
LILLE MÉTROPOLE JEUNESSE SPORTIVE LA MADELEINE	TOMBLAINE – RONDADE SALTO	
INDEPENDANTE KINGERSHEIM	LANESTER GYMNASTIQUE	
TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB	VGA SAINT MAUR	

JUGEMENT

FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES JUGES

- Au cours de la saison sportive 2024-2025, organisation d'un examen de juges niveau 1, 2, 3 et 4.
- En complément, organisation d'une information sur les programmes compétitifs lors des réunions de juges des différentes compétitions ou sur un temps spécifique hors compétition.

JURYS POUR LES FINALES NATIONALES

Pour les championnats de France par équipes A et B ainsi que le Trophée Fédéral, les clubs devront identifier leur(s) juge(s) à l'aide du formulaire dédié, accessible depuis le mini-site de l'évènement.

Présence obligatoire de tous les juges des équipes à la réunion organisée 1 heure avant le début de la catégorie concernée, en tenue règlementaire et en possession de la licence et du carnet de juge.

Un club déclarant forfait pour une équipe après la date de forclusion doit contacter dans les meilleurs délais le responsable des juges pour s'informer de l'obligation ou non de la présence du juge.

	Trophée Fédéral par Équipes	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe N 2 minimum
	Championnat de France Individuel	Juges convoqués N 4 minimum
	Championnat de France par Équipes A Programme code FIG	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe, N 4 minimum en A1 A2, N 3 minimum pour les autres divisions
	Championnat de France par Équipes A Programme FIG aménagé	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe N 2 minimum
	Championnat de France par Équipes B Programme imposés FFGym	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe N 2 minimum
	Championnat de France Top 12	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe N 4 minimum
	Championnat de France Élite	Juges convoqués N 4 minimum



DÉROGATION DTN

À l'issue des étapes de sélection, la Direction Technique Nationale se réserve le droit de fournir une liste complémentaire de gymnastes sélectionnés pour le championnat de France.

Dans la filière Élite, le surclassement peut être autorisé avec accord de la Direction Technique Nationale.

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Étapes de sélection :

Pour la catégorie Avenir 10 ans (2015), la sélection s'effectue sur classement vertical à l'issue des championnats régionaux ou regroupement.

Pour l'ensemble des autres catégories

- Revue d'effectif : du 12 au 15 décembre 2024.
- Test de sélection : avant les 5 et 6 avril 2025, lieu à définir.

Modalités de sélection :

- Pour les catégories Avenir et Espoir : minima à réaliser sur les étapes de sélection (sauf pour les 2015).
- Pour les catégories Junior et Senior :

Revue d'effectif : minima à réaliser soit par la note de difficulté ou/et par la note finale pour les deux catégories.

Test de sélection :

En prenant en compte les gymnastes déjà sélectionnés à l'issue de la revue d'effectif,

- Les 15 premiers de chaque catégorie U16 et U18 sont qualifiés. 6 repêchages supplémentaires au total sont possibles sur validation DTN.
- Les 24 premiers de la catégorie Senior sont qualifiés. 12 repêchages supplémentaires sont possibles sur validation DTN.

	AVENIR Imposés 5 et 6 Imposés 4 autorisés pour les 10 ans	ESPOIR Imposés 5 et 6	JUNIOR Code FIG junior	SENIOR Code FIG
10 ans 2015	Pas de minima			
11 ans 2014	76 pts			
12 ans 2013	84 pts			
13 ans 2012		87 pts		
14 ans 2011		91 pts		
15 ans 2010			21 / ND - 68 / NF	
16 ans 2009			23 / ND - 70 / NF	
17 ans 2008			24 / ND - 71 / NF	
18 ans 2007			26 / ND - 73 / NF	
19 ans 2006				27 / ND - 75 / NF
20 ans 2005				28 / ND - 76 / NF
21 ans et + 2004 et -				29 / ND - 77 / NF

REVUE D'EFFECTIF

Pour participer à la RNE, il faut être inscrit sur la liste DTN comprenant :

- Les gymnastes identifiés sur le PPF ;
- Les gymnastes qualifiés au championnat de France Élite 2024.

Elle peut être complétée après validation de la DTN :

- Sur proposition des responsables PAS régionaux concernant les catégories Avenir, Espoir et Junior U16 ;
- Sur proposition des responsables techniques de pôle pour les catégories Junior U18 et Senior.